Initiales du président - - - - - - - - - - - - Initiales du directeur	***Procès-verbal*** ***de l'Assemblée générale annuelle*** ***de l'École La Martinière***

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS
ÉCOLE LA MARTINIÈRE

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle tenue le
5 septembre 2024 à 18 h 15.
Au local de service de garde de l'école La Martinière

1. **MOT DE BIENVENUE**

   La directrice de l'école, madame Marie-Claude Breton, souhaite la bienvenue aux parents. Madame Breton présente madame Emmanuelle Dion, présidente du Conseild'établissement, qui assurera l'animation de cette assemblée. L'ouverture de l'assemblée se fait à 18h25.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

   Madame Marie-Claude Breton propose l'ajout à l'ordre du jour du point 6.7 Formation d'un OPP.

CE 24/25-001

   Il est proposé par madame Mélanie Fournier et résolu que l'ordre du jour de la séance soit adopté.

   ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. **ADOPTION DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES PARENTS DU 6 SEPTEMBRE 2023**

CE 24/25-002

   Il est proposé par monsieur Jonathan fournier et résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 6 septembre 2023 soit adopté.

   ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. **INFORMATION AUX PARENTS CONCERNANT LES INSTANCES DU CSSDN ET DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT**

   La directrice présente aux parents présents deux dépliants informatifs.

   Le premier concerne le rôle du Conseil d'établissement et contient des informations telles que les rôles et responsabilités des membres, les comportements attendus et la manière de devenir membre.

   Le second présente les différentes instances du CSSDN tel que le conseil

	d’administration (CA), l’organisme de participation des parents (OPP), le comité de parents (CP) et le comité CSEHDAA (pour élèves en difficultés d’apprentissages). **5. INFORMATION AUX PARENTS : CONSEIL D’ADMINISTRATION DU CSSDN** La directrice explique aux parents présents la manière d’être éligible à un poste au conseil d’administration du CSSDN, soit d’être un membre élu au CE, être élu comme représentant au comité de parents et postuler sur un poste ouvert de son district. **6. ÉLECTIONS AU CONSEIL D’ETABLISSEMENT ET AU COMITE DE PARENTS** **6.1 Nomination d'un président d'élection**
CE 24/25-003	Par acclamation, madame Mélanie Fournier sera la présidente d'élection. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ **4.1. Nomination d'un secrétaire d'élection**
CE 24/25-004	Par acclamation, madame Emmanuelle Dion sera la secrétaire d'élection. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ **4.2. Procédure pour la mise en nomination** La directrice présente le fonctionnement. Chaque personne souhaitant soumettre sa candidature fera une brève présentation. On expose les règles d'élection pour la composition du Conseil d'établissement 2024-2025. Trois postes, d'une durée de deux ans, sont vacants pourla présente année scolaire, ainsi que 2 postes substituts.

4.3. Procédure pour la mise en nomination

La directrice présente le fonctionnement. Chaque personne souhaitant soumettre sa candidature fera une brève présentation.

On expose les règles d'élection pour la composition du Conseil d'établissement 2024-2025. Trois postes, d'une durée de deux ans, sont vacants pourla présente année scolaire, ainsi que 2 postes substituts.

4.4. Élection des membres du conseil d'établissement

Lors de la mise en candidature, 3 parents ont manifesté de l'intérêt à occuper unposte au sein du Conseil d'établissement.

Chaque candidat se présente brièvement.

Le vote n'étant pas nécessaire, les nouveaux membres du Conseil d'établissement sont :

- Catherine Poirier-Bisson
- Sophie Fournier
- Jessica Létourneau

Aucun parent présent ne souhaitait agir à titre de substitut.

4.5. Parmi les parents membres du conseil d'établissement, élection du représentant et de son substitut au comité de parents

Samuel Tremblay accepte de poursuivre son rôle de représentant pour le Conseil d'établissement au Comité de parents. Emmanuelle Dion accepte de poursuivre son rôle de substitut au Comité de parents.

4.6. FORMATION D'UN OPP

L'organisme de participation des parents (OPP) est un organisme composé de parents qui se rassemblent pour organiser des activités ou supporter l'équipe école. La décision de former l'organisme doit être prise au début de chaque année lors de l'Assemblée pour l'année à venir.

Les parents présents lors de l'Assemblée prennent note de la possibilité de former cet organisme. Puisque l'équipe-école n'a pas manifesté le besoin d'être supporté, les parents décident de ne pas former cet organisme pour l'année 24-25.

CE 24/25-005	**7. RAPPORT ANNUEL** La présidente du conseil d'établissement, Madame Emmanuelle Dion, fait la lecture de son rapport annuel. **8. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE** Aucune question **9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé Jonathan Fournier, parent, et résolu : QUE la séance soit levée, à 19 h 00. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**
	_____ _____ (Signature) (Signature) La présidente La directrice